



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

procédures

Question écrite n° 22047

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, aux fins de connaître le taux définitif de classements pour infractions non juridiquement constituées en 2011.

Texte de la réponse

Le pourcentage de classement sans suite pour absence d'infraction et pour infraction insuffisamment caractérisée en 2011 est de 10 % des affaires traitées.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22047

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3220

Réponse publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11419